



La vie de votre enfant au collège

2026
2027

DÉMARCHES DÉMATÉRIALISÉES
Aide à la restauration scolaire
Transports scolaires



Les « années collège » constituent un passage important dans la vie de chacune et chacun. Afin d'accompagner nos collégiennes et collégiens dans cette période, le Conseil départemental met tout en œuvre pour leur offrir les meilleures conditions d'apprentissage. Nous sommes particulièrement attentifs au climat scolaire au sein de leur établissement.

Cette année, plus de 68 000 élèves sont inscrits dans les collèges de Haute-Garonne. Dans un département qui accueille 18 000 nouveaux habitants chaque année, il est indispensable d'anticiper et de penser dès aujourd'hui les collèges de demain. Pour les élèves, leurs parents, les enseignants et, bien sûr, notre personnel départemental que je sais très mobilisé au quotidien.

Après avoir inauguré l'extension et la réhabilitation du collège des Pont-Jumeaux, à Toulouse, en avril dernier, les travaux de 2 nouveaux collèges, à Aucamville et à Plaisance-du-Touch, sont lancés. Dès l'année prochaine, nous commencerons à construire le futur collège de Mondonville. Ces nouveaux établissements seront tous exemplaires en matière énergétique, garantissant des conditions d'études optimales.

Au niveau de la restauration scolaire, le plan « 100 % fait maison, local, bio » continue de se déployer. Plus de la moitié des collèges du département est déjà engagée dans cette démarche en faveur de la qualité alimentaire et 75 % des repas proposés sont faits maison. Notre objectif est de garantir des repas sains et équilibrés tout au long de l'année.

L'enceinte du collège doit être un endroit où les élèves acquièrent des savoirs et, aussi, où ils se sentent bien. Pour contribuer à cela, nous sommes mobilisés, aux côtés de l'Éducation nationale, pour lutter contre le fléau du harcèlement scolaire. Nous agissons également en faveur de l'égalité réelle entre les filles et les garçons, en ciblant les inégalités du quotidien. Depuis le début de mon mandat, nous avons installé des distributeurs de protections périodiques gratuites dans les 102 collèges publics du département, accompagnés d'un livret pédagogique « Les règles sang tabous ! ». Nous réaménageons les cours de récréation pour donner dorénavant aux élèves un véritable égal accès aux espaces partagés, peu importe leur genre. À partir de cette année, nous mettons à disposition des enseignants une Fresque de l'égalité. Cette animation sera un outil précieux pour sensibiliser leurs élèves aux stéréotypes de genre.

Ce volontarisme se manifeste aussi à travers la poursuite du Parcours laïque et citoyen qui a d'ores et déjà permis à 400 000 élèves d'être sensibilisés à la citoyenneté et aux valeurs de la République.

Dans ce livret, vous trouverez toutes les informations utiles à cette année scolaire, notamment concernant les démarches dématérialisées pour l'aide à la restauration scolaire et pour les transports.

Excellente rentrée à toutes et à tous !

**Sébastien
Vincini**

Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne



102
collèges publics

21
collèges privés

69 000
collégiens



Parce que l'éducation est une priorité, nous faisons le choix d'investir afin d'offrir à tous les élèves des conditions d'apprentissage, propices au bien-être et à la réussite. Nous agissons bien au-delà de nos missions obligatoires. Nous accompagnons et enrichissons l'offre de l'Éducation Nationale, pour faire des collèges de Haute-Garonne des espaces d'éveil.

En classe ou sur les temps du midi, nous voulons favoriser l'accès des collégiens au sport, aux arts, à la culture, à l'engagement à travers notre dispositif unique : le Parcours laïque et citoyen. Nous portons de nombreuses actions de prévention sur des sujets majeurs comme la vie sexuelle, les violences, les addictions ou encore les dangers du numérique. Pour nous aider dans notre tâche, le Centre de santé sexuelle de la Haute-Garonne et la Maison des adolescents sont des outils précieux. J'incite les collégiennes, les collégiens et leur famille à pousser leur porte.

Je vous souhaite une belle année scolaire faite de découvertes et de réussites.

**Vincent
Gibert**

_____ Vice-président délégué à l'Éducation,
la Vie associative, la Mémoire
et aux Valeurs de la République.

DÉMARCHES & SERVICES

- 08 Sectorisation des collèges
- 10 Aide à la restauration scolaire
- 12 Qualité alimentaire
- 14 Transport scolaire
- 15 Mobilités douces

UNE SCOLARITÉ ÉPANOUIE

- 16 Maison départementale des adolescents (MDA)
- 17 Plan de lutte contre le harcèlement
- 18 Le Centre de Santé Sexuelle
- 19 Distributeurs de protections périodiques
- 20 Enfance en danger
- 21 Ado pas accro
- 22 Collège inclusif : élèves en situation de handicap
- 23 Bifurcation écologique
- 24 eCollège31, l'Espace Numérique de Travail
- 25 Ateliers du midi

CULTURE & SPORT

- 26 Favoriser l'accès à l'activité physique régulière
- 27 e-Média 31
- 28 Les dispositifs d'éducation artistique et culturelle

CITOYENNETÉ

- 30 Le Parcours Laïque et Citoyen (PLC)
- 32 Magazine Haute-Garonne Collèges
- 33 Jeunesses





©Aurélien Ferreira 2031



SÉCURITÉ AUX ABORDS DES COLLÈGES

Étudier dans des collèges apaisés, c'est avoir des abords sécurisés. Le Conseil départemental poursuit, avec les communes responsables des travaux, les aménagements nécessaires de ralentisseurs, de dépose-minute et de pistes cyclables protégées et sécurisées aux abords de chaque collège. C'est aussi protéger les collèges des intrusions avec le maintien en état de clôtures hautes, la maintenance de la sécurisation des accès, notamment par les systèmes de visiophone aux entrées et des systèmes d'alarme efficaces (alarme incendie et évacuation, alarme mise à l'abri et confinement, alarme intrusion). Les agents des collèges sont régulièrement formés aux exercices de sécurité.

Étudier dans des collèges sécurisés, c'est aussi faciliter l'apprentissage des gestes qui sauvent et des premiers secours avec les pompiers pour tous les élèves apprendre les bons comportements sur la route et les espaces publics en préparant les attestations de sécurité routière avec un code disponible sur e-media31. C'est aussi la remise du guide départemental "Ado, pas accro" pour informer sur les risques, effets et conséquences des addictions à l'alcool, au tabac, aux produits psychoactifs, aux boissons énergisantes, au cannabis et aux addictions sans produits (écrans numériques, jeux, troubles alimentaires, dépendance sectaire).



Sectorisation des collèges

Entre 2015 et 2027,

8 nouveaux collèges
auront été construits

.....

3 nouveaux collèges
auront été reconstruits

.....

5 collèges auront bénéficié de travaux
d'extension ou de réhabilitation

La scolarisation des collégiens est une compétence partagée entre le Conseil départemental et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Haute-Garonne (DSDEN). Le Conseil départemental arrête le secteur de recrutement des collèges et la DSDEN procède aux affectations des élèves et décide des dérogations aux secteurs scolaires.

C'est l'adresse du domicile des parents qui détermine le collège de rattachement de l'élève. Retrouvez le collège qui correspond à votre adresse sur eCollège31 :
cd31.net/sectorisation



Aide à la Restauration Scolaire

Manger au collège, ça a un coût. C'est pourquoi le Conseil Départemental de la Haute-Garonne

soutient les familles en finançant une part de la demi-pension adaptée à chaque situation. Votre enfant bénéficie ainsi d'un repas de qualité chaque midi, quelles que soient vos ressources.

Un tarif adapté à chaque situation familiale, des aides élargies, une prise en charge progressive : **le Département s'assure que le repas du midi n'est jamais un obstacle.**

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?

Pour que votre enfant soit éligible, quatre conditions sont requises :

- Résider en Haute-Garonne,
- Avoir un enfant scolarisé de la 6^e à la 3^e dans un collège public ou privé sous contrat d'association avec l'État dans le département de la Haute-Garonne ou limitrophe (dans un rayon de 20 km maximum),
- Avoir la garde légale et effective de l'enfant,
- Justifier de ressources inférieures ou égales au barème applicable

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL (CAF/MSA)	PRISE EN CHARGE DU COÛT DE LA DEMI-PENSION (*)
0 à 599 €	100 %
600 à 699 €	70 %
700 à 799 €	60 %
800 à 899 €	50 %
900 à 999 €	40 %
1 000 à 1 999 €	20 %

* Le taux s'applique sur le tarif de la demi-pension pratiqué dans votre collège.

* Le statut de demi-pensionnaire implique la présence régulière de votre enfant au service de restauration scolaire (4 repas par semaine minimum) sauf aménagement du temps scolaire pour raisons de santé.

QUELS DOCUMENTS FOURNIR ?

Vous êtes identifié et reconnu par l'API QF MSA & CAF, aucun document à fournir.

Dans le cas contraire, vous reporter à la FAQ sur eCollège31 pour consulter la liste des pièces justificatives selon votre situation.

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ?

EN LIGNE

1

Rendez-vous sur l'application ARS : cd31.net/ars

2

Choisissez votre situation : première demande ou renouvellement ?

Vous n'avez jamais déposé de demande ARS : cliquez sur « **Nouvelle demande** »

Vous avez déjà déposé une demande l'an dernier : cliquez sur « **Renouveler ou suivre ma demande** »

3

Consultez la décision : après instruction de votre demande, un courriel vous informe de la suite donnée. Le collège de votre enfant est également informé en temps réel de votre demande et de la décision du Conseil départemental.

Une démarche encore plus simple grâce à l'API Quotient Familial

À partir de cette année, le traitement des demandes d'aide à la restauration scolaire s'appuie sur l'API Quotient Familial MSA & CAF, un outil numérique sécurisé qui permet au Département de récupérer automatiquement votre quotient familial directement auprès de votre caisse d'allocations.

Ce que ça change concrètement pour vous :

- Plus besoin de fournir vos attestations de paiement si vous êtes allocataire.
- La vérification de vos droits est instantanée et automatique.
- Vos données personnelles sont protégées : l'échange se fait de façon sécurisée entre organismes officiels.



CALENDRIER DES DEMANDES

ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

- Jusqu'au 30/09/2026 (inclus) : droits pour toute l'année scolaire.
- Du 01/10 au 31/12/2026 (inclus) : droits pour les 2^e et 3^e trimestres.
- Du 01/01 au 31/03/2027 (inclus) : droits pour le seul 3^e trimestre.



BESOIN D'AIDE ?

Conseil départemental de la Haute-Garonne
1, boulevard de la Marquette 31090 Toulouse Cedex 9

Accueil du public Bât. A du lundi au vendredi :
8H45 - 12H30 | 13H30 - 16H45

☎ 05 34 33 14 56 (service & appel gratuit)

➤ Une FAQ est à votre disposition sur cd31.net/restauration



Qualité alimentaire

LA CANTINE, C'EST FAIT MAISON !



102

collèges publics

93

équipés
en cuisine autonome

© J. Mirabeau/CC31



CHERS PARENTS, BIENVENUE AU COLLÈGE !

Saviez-vous que le Conseil départemental s'engage chaque jour pour que votre enfant mange sain, frais et équilibré à la cantine ? Grâce à son plan 100 % fait maison d'ici 2028, chaque repas est préparé sur place avec des produits locaux, de saison et bientôt 100 % bio. Voici tout ce que ça change pour votre famille.

C'EST QUOI, LE « FAIT MAISON » ?

{ Définition officielle } Un plat fait maison est cuisiné sur place, à partir de produits bruts et crus. Cela signifie cuisiner prioritairement des produits frais, de saison, locaux, au plus près de leur consommation. Le fait maison valorise le savoir-faire des équipes de restauration qui œuvrent quotidiennement pour le plaisir des enfants !

3 RAISONS DE SE RÉJOUIR



Meilleure santé

Vitamines préservées, équilibre nutritionnel, bonnes habitudes alimentaires dès l'adolescence.



Ancrage local

Produits cultivés près du collège, agriculteurs soutenus, territoire valorisé.

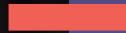


Planète protégée

Circuits courts, produits de saison, réduction du gaspillage alimentaire au quotidien.

Nos engagements concrets pour votre enfant :
un plan d'action solide, des mesures visibles dès la rentrée,
et un objectif clair pour 2028.



-  **Produits frais**
-  **Cuisinés sur place**
-  **Local & bio**
-  **De saison**
-  **Anti-gaspillage**

DU CHAMP À L'ASSIETTE

En s'approvisionnant auprès **des producteurs de notre territoire**, le Département garantit la fraîcheur et la traçabilité des aliments. Les agriculteurs locaux bénéficient de débouchés stables et votre enfant mange des produits cultivés à quelques kilomètres de son collège.

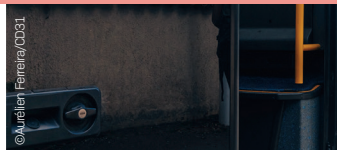
CE QUE LE DÉPARTEMENT S'ENGAGE À FAIRE

- **Garantir le droit au bien manger :**
un repas de qualité pour chaque collégien, sans exception.
- **Éducation nutritionnelle :** accompagner les élèves vers de bonnes habitudes ; saisons, équilibre, goût.
- **Réduire le gaspillage :** actions concrètes pour moins jeter et mieux consommer.
- **Communiquer avec les familles :**
transparence sur l'origine et la qualité des produits servis.
- **Rencontrer les producteurs :** événements annuels pour relier les élèves aux agriculteurs locaux.
- **Structurer les filières locales :** soutenir les agriculteurs avec des débouchés stables et une juste rémunération.



IDÉES DE CHOSES À FAIRE EN FAMILLE

- Demandez à votre enfant ce qu'il a mangé aujourd'hui — parlez-en à table !
- Consultez les menus sur le portail ENT du collège et valorisez les plats faits maison.
- Consultez les livrets de recettes des chefs de cuisine du Département disponibles sur l'ENT.



Transport scolaire

Au Conseil départemental, la priorité est de permettre aux élèves de Haute-Garonne, de la maternelle à la terminale, de se rendre dans leur établissement scolaire grâce à des moyens de transports collectifs efficaces et sécurisés.

Plus de 45 800 élèves bénéficient de la prise en charge à 100 % de ce service départemental sur la grande agglomération toulousaine, une aire de compétence comprenant les 114 communes de Toulouse Métropole, du Sicoval, du Muretain Agglo, de la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain et de la Communauté de Communes des Coteaux de Bellevue.

Le budget consacré par le Département au transport scolaire est de plus de 25 millions d'euros, ce qui représente pour les familles notamment les plus modestes, une économie de 1000 € par an et par enfant transporté en car scolaire et plus de 300 € sur le réseau Tisséo.

Depuis 2025, des frais d'inscription sont instaurés. Ils visent, suite au constat d'une utilisation très irrégulière du transport scolaire par un grand nombre d'inscrits, à optimiser l'offre de transport selon la réalité des besoins.

Leur montant est fixé à 30€ par famille + 15€ par enfant.

Une exonération de ces frais d'inscription est toutefois prévue pour les familles dont le Quotient Familial est inférieur ou égal à 650€/mois, ou du dispositif mixité.

- Pour établir ou renouveler le dossier de demande, connectez-vous sur le site : transportscolaire.haute-garonne.fr ou sur le portail ENT : eCollege.cd31.net
- Pour les élèves résidant en dehors de l'agglomération toulousaine, vous pouvez vérifier votre éligibilité à la gratuité des transports auprès de la Région Occitanie.

BESOIN D'AIDE ?

Conseil départemental de la Haute-Garonne
 1, boulevard de la Marquette
 31090 Toulouse Cedex 9

 Accueil du public Bât. A
 du lundi au vendredi :
 8h45 - 12h15 | 13h30 - 16h45
 ☎ 05 34 33 17 90
 ☎ 05 34 33 17 85
 (numéro pour les élèves en situation de handicap)





Mobilités douces

Utiliser un mode alternatif doux (vélo, trottinette, skateboard, rollers) permet d'agir sur l'environnement.

Le Conseil départemental travaille en étroite collaboration avec les collectivités pour améliorer les conditions d'accès aux collèves par les mobilités douces.

La majorité des collèves mettent à disposition un local sécurisé et abrité pour y déposer son moyen de locomotion.

L'équipement indispensable pour être en sécurité et être vu sur le trajet scolaire est :

- Le port du casque
- Surveiller l'état de son équipement (pneus, freins, sonnette, ...)
- S'équiper de dispositifs rétro-réfléchissants (sur vêtement, cartable, vélo, ...)



Maison départementale des Adolescents (MDA)

Ouverte à tous les haut-garonnais de 11 à 21 ans, la MDA est un lieu ressource pour les adolescents, leurs parents et les professionnels de la jeunesse. C'est un espace d'information, d'écoute, d'évaluation qui propose des prises en charge pluridisciplinaires de courte durée, individuelles, ainsi que des ateliers collectifs.

Lieu de prévention, gratuit et confidentiel, elle a pour mission de prendre soin des adolescents, de répondre à leurs questionnements ainsi qu'à ceux de leurs parents.

Des ateliers de prévention, pour vous les jeunes, le mercredi après-midi intitulés « pauses ados », et pour vous, parents, le samedi matin intitulés « cafés des parents », ouverts sur inscription, abordent des thématiques comme le harcèlement, la sexualité, la confiance en soi, les réseaux sociaux numériques, la communication avec son ado...



Plus d'informations et inscription pour les ateliers :

- sur cd31.net/mda
- sur l'ENT
- au 05 34 46 37 64



Plan de lutte contre le harcèlement

Le Conseil départemental a décidé de déployer un plan de lutte contre le harcèlement scolaire dès la rentrée 2023.

En complément du programme pHARe* de l'Éducation Nationale, ce plan départemental se décline en actions concrètes pour mieux prévenir et sensibiliser les jeunes et les adultes, repérer les situations et construire des réponses adaptées au cas par cas dans les collèges. Il a également pour objet d'accompagner en proximité les élèves victimes et leur famille, mais aussi les élèves auteurs de violence.

La communication autour du harcèlement et de ses conséquences est aussi un enjeu majeur.

Face au fléau du harcèlement, c'est tous ensemble que nous devons agir pour offrir aux élèves, à cette période charnière de l'adolescence, les meilleures conditions pour une scolarité épanouie.

Un guide pratique et un harcèlomètre, destinés aux élèves et aux familles, seront distribués aux 6^e à la rentrée.

**pHare : un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges généralisé à tous les établissements et les écoles depuis 2021.*



Centre de santé sexuelle

Le Centre de Santé Sexuelle propose des consultations pour la contraception et un suivi gynécologique de prévention. Il accueille également les personnes qui souhaitent faire une interruption volontaire de grossesse. Il informe sur tous les sujets liés à la sexualité et à la vie affective. Les consultations, sur rendez-vous, sont assurées par des médecins et des sages-femmes au Centre du Pont Vieux, dans les Maisons des Solidarités du Conseil départemental de la Haute-Garonne, dans les Hôpitaux Joseph Ducuing et Paule de Viguié à Toulouse, à l'Hôpital de Saint-Gaudens,

dans les trois universités toulousaines et au sein des lycées Péri-Mondran et Ozenne à Toulouse, aux lycées de Revel, Cazères Gragnague et au CFA de Muret.

Ces lieux sont accessibles à toutes personnes mineures et majeures, seules ou accompagnées. Le secret médical est assuré comme pour toute consultation. Les mineurs n'ont pas besoin d'autorisation parentale.



Plus d'informations
au **05 62 13 23 77**



Distributeurs de protections périodiques

Afin de lutter contre la précarité menstruelle et de favoriser l'égalité filles-garçons, le Département de la Haute-Garonne a doté l'ensemble des 102 collèges publics haut-garonnais de distributeurs de protections hygiéniques gratuites.

Dans un même temps, un livret pédagogique sur les menstruations est distribué chaque année aux élèves de 6^e et 5^e afin de lever le tabou des règles.

En partenariat avec le Centre de santé sexuelle du Département et les services de médecine scolaire de l'Éducation nationale, ce livret est élaboré par le Département en concertation avec le Conseil départemental des Jeunesses et des élèves du collège de Saint-Jean.



Enfance en danger

Numéro accessible de 9h à 17h,
du lundi au vendredi :

0 800 31 08 08

C'est un numéro vert,
donc accessible sans carte ni argent
d'un téléphone fixe où que l'on soit
(numéro payant depuis un portable).

.....

En dehors de ces horaires :

119

Allô Enfance en danger
(24/24 et 7/7)

Un service de recueil,
d'évaluation, de traitement
des situations préoccupantes
a été créé pour être
au plus près et agir
au plus vite quand l'enfant
est en danger.

Il permet aux enfants
et aux adultes qui
connaissent un enfant
potentiellement en danger
de parler de la situation
qui les préoccupe.
Parents et enfants peuvent
également y trouver conseil
pour leur situation
personnelle.

Ado pas accro

L'adolescence est une période de transition durant laquelle les jeunes sont plus exposés aux conduites à risques et aux comportements addictifs.

Les addictions peuvent à la fois être causes et conséquences de phénomènes d'exclusion, d'échec scolaire ou encore de violences.

Dans le cadre d'un **plan de lutte contre les conduites addictives**, le Département a édité un guide

d'information, **ADO PAS ACCRO**, pour les collégiens, leurs familles et les professionnels de l'éducation.



Ce guide est diffusé sur l'**ENT eCollège31** : ecollege.haute-garonne.fr



©Aurélien Ferreira/CD31



Collège inclusif : élèves en situation de handicap

92 collèges accueillent
98 classes ULIS

.....

La scolarisation des collégiens est une compétence partagée entre le Conseil départemental, la Maison départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale.

Le Conseil départemental intervient directement sur l'aménagement des classes dans les collèges, la MDPH sur l'ouverture des droits et de prise en charge des élèves en situation de handicap, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale est chargée de l'orientation et du suivi des élèves, l'ONISEP produit et diffuse toute l'information sur les métiers et les formations.



Rubriques dédiées sur
l'ENT :

■ www.ecollege.haute-garonne.fr/college-inclusif

■ www.ecollege.haute-garonne.fr/comprendre-les-besoins-specifiques



☎ 05 34 33 11 00

🌐 www.mdph31.fr

Mercredi 13h30 - 16h30

Bifurcation écologique

Face à l'emballement du changement climatique, la préservation de la biodiversité est l'une des priorités du Conseil départemental. Les collèges sont au cœur de la sensibilisation à la bifurcation écologique. Les réponses aux attentes des jeunes, de leurs parents et de la communauté éducative doivent passer par une éducation à l'environnement où les collégiens sont acteurs.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEURE ET INTÉRIEURE

- Déplacements doux : amélioration des accès aux collèges à vélo (sécurisation), installation de parcs à vélos, incitation aux usages, déplacements à pied, à vélo, en covoiturage avec un camarade.
- Réalisation d'un guide des bonnes pratiques pour la qualité de l'air et suivi des objectifs dans ce domaine (actions de sensibilisation).

TRI SÉLECTIF (PAPIER, STYLOS USAGÉS...) : 100 % RECYCLAGE

- Biodiversité : participation au défi "forêt" sur un temps défini au cours de leur scolarité

ÉDUCATION ET INNOVATION

- Accompagner (ingénierie technique) les collèges porteurs de projets pédagogiques à caractère environnemental ;
- Multiplier les échanges entre les collèges et le syndicat mixte Haute-Garonne Environnement dans le cadre des actions de sensibilisation ;
- Veiller au déploiement systématique de l'ensemble des outils pédagogiques créés par le syndicat mixte Haute-Garonne Environnement.
- Améliorer la maîtrise des consommations énergétiques : participation volontaire du collège au challenge CUBE.S
- Bénéficier des animations de la Maison de la Biodiversité pour apprendre la bifurcation écologique, grandeur nature.



eCollège31, l'Espace Numérique de Travail (ENT)

Véritable prolongement numérique du collège, **l'Espace Numérique de Travail eCollège31 est accessible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24**, depuis n'importe quel ordinateur équipé d'internet, ou smartphone.

Le portail eCollège31 du collège propose de nombreux services et outils tels que la consultation des emplois du temps,

le cahier de texte de la classe. Il permet le travail interactif et l'accès à tout type d'informations sur la scolarité et la vie du collège.

Le portail eCollège31 du Département présente les actions menées par le Conseil départemental pour les collégiens, leurs familles et les collèges.



e-media31.mediatheques.fr
ecollege.haute-garonne.fr





Ateliers du midi

Pour l'année scolaire 2025/2026,

153 ateliers ont été mis en place
dans les collèges

.....

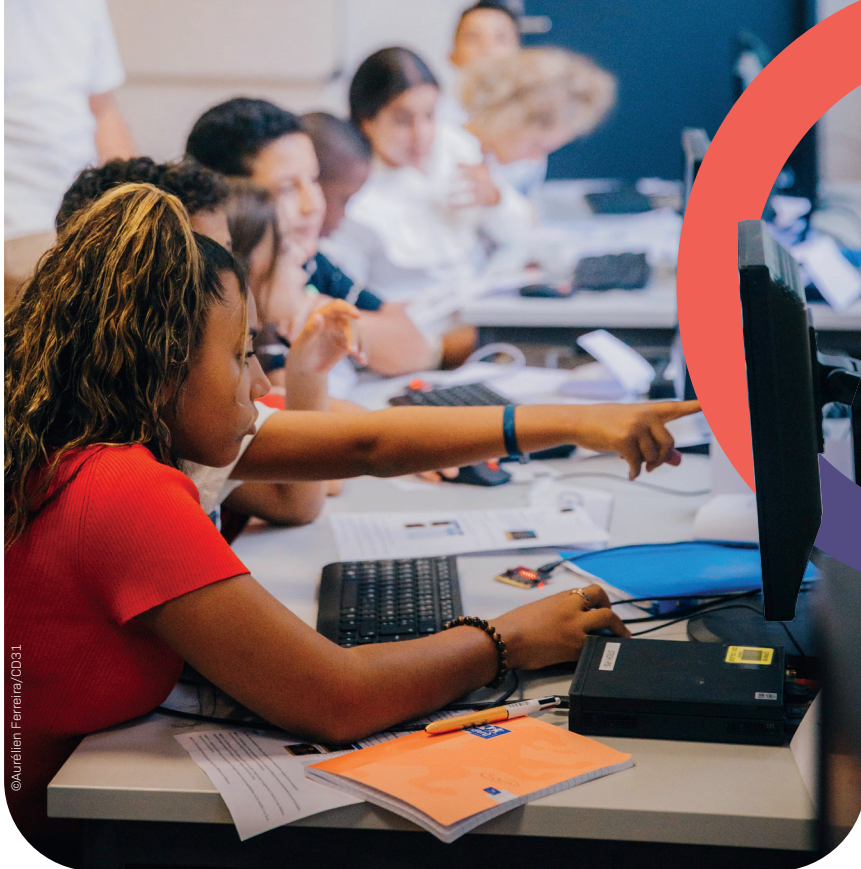
Le dispositif les Ateliers du Midi (ADM) a été déployé par le Conseil départemental à la rentrée scolaire 2020. Il encourage et soutient financièrement les collèges qui souhaitent mettre en place des actions d'animation pendant la pause méridienne. Ce dispositif permet de lutter contre l'isolement des jeunes, de prévenir le harcèlement et d'améliorer le climat scolaire en proposant des ateliers : théâtre, sport, danse, jeux de société, etc.

Favoriser l'accès à l'activité physique régulière



L'entrée au collège est la première étape de la vie où les jeunes pratiquent moins d'activité physique régulière. Cette baisse ou arrêt a des conséquences sur le développement des collégiens tant sur le plan de leur santé que sur le lien social. Le Département impulse plusieurs initiatives pour favoriser le bien-être des élèves et développer la culture de l'activité physique au quotidien :

- Une feuille de route "sport-santé" coconstruite avec les acteurs de la santé, du sport, de la société civile qui propose 41 fiches actions dont plusieurs à destination de la jeunesse.
- La découverte de disciplines variées lors de rencontres avec le mouvement sportif, des athlètes ou autour d'événements.
- La participation de plusieurs collèges à des initiations aux disciplines parasportives. Ces temps permettent aux collégiens de partager une expérience riche, porteurs de message sur le vivre ensemble et l'inclusion.
- La participation à des événements dans les collèges comme la semaine olympique et paralympique ou l'organisation de manifestations telles que la fête du sport scolaire. En partenariat avec l'UNSS 31 et le CDOS 31, ces initiatives visent à valoriser la richesse de l'offre sportive locale via le sport scolaire ou en club.
- Des rencontres avec des sportifs ou des staffs de haut niveau sont organisées pour échanger sur des sujets pour le bien-être des collégiens tels que l'alimentation, le sommeil, les valeurs du sport, la confiance en soi.
- La diffusion hebdomadaire sur l'ENT des actualités sportives pour créer un lien de proximité avec les clubs et les athlètes du territoire mais aussi faire connaître l'engagement des bénévoles.



©Aurelien Ferreira/Cb31

e-Média 31

La Médiathèque départementale offre à tous les collégiens de la Haute-Garonne sur un portail numérique gratuit, disponible 24h/24, 7j/7 une sélection de livres numériques (pouvant être accessibles aux enfants en situation de handicap ou de troubles dys), de livres audio et de presse, ainsi que l'accès au code de la route Junior pour la préparation de l'ASSR 1 et 2.



e-Média31
MÉDIATHÈQUE DES COLLÉGIENS

Elle est accessible directement :

■ via l'ENT à partir du menu Ressources :

ecollege.haute-garonne.fr

■ ou sur le site :

e-media31.mediatheques.fr

Plan départemental d'éducation artistique et culturelle (PDEAC)

L'éducation artistique et culturelle constitue un formidable levier d'émancipation et un véritable éveil à la citoyenneté pour les jeunes. Elle leur permet d'apprendre autrement et de s'ouvrir au monde grâce à l'art, une clé essentielle pour grandir, comprendre et s'épanouir.

Engagé en faveur de la réussite éducative et de l'accès à la culture, le Conseil départemental, en partenariat avec l'Éducation nationale, propose un PDEAC dans l'ensemble des collèges de la Haute-Garonne : l'occasion pour les collégiens d'accéder à l'Art, tout en développant leur créativité. Qu'il s'agisse de cinéma, de web radio, de littérature, de bande dessinée, de spectacles vivants, d'arts visuels ou de patrimoine, ces projets aux domaines artistiques variés encouragent chacun à découvrir de nouvelles façons de comprendre le monde et de s'y engager. Au cœur des dispositifs, les élèves vivent des expériences sensibles et stimulantes qui enrichissent leur scolarité et valorisent leurs talents.



Ces projets leur permettent d'apprendre différemment, en mobilisant à la fois leur singularité, leur imagination et leur capacité d'agir, autour de trois axes complémentaires :

- **Expérimenter et apprendre**, pour que chaque jeune ait la possibilité d'essayer, de créer, et de progresser à travers des expériences qui sollicitent leur attention, enrichissent leur expression orale et écrite, les aident à coopérer et à mener un projet à son terme.
- **Rencontrer et découvrir**, pour rendre possible l'accès à des œuvres, des artistes, des lieux et des univers artistiques. Les collégiens apprennent à regarder, écouter, questionner, s'étonner : ces rencontres élargissent leur horizon, enrichissent leur culture personnelle et contribuent à la construction de leur sensibilité comme de leur esprit critique.
- **Relier culture et savoirs**, pour que l'Art et la culture éclairent les apprentissages scolaires, les enrichissent et leur donnent du sens. Les projets d'EAC favorisent le dialogue entre œuvres, pratiques artistiques et disciplines enseignées. Ils aident les élèves à mieux mémoriser, à établir des liens entre les connaissances et à affiner leur compréhension du monde.



À savoir :

Projets accessibles à l'ensemble des collèges de la Haute-Garonne, sous réserve d'inscriptions des équipes éducatives et dans la limite des places disponibles. Gratuit pour les élèves.



LES 21 DIPOSITIFS 2026-2027

■ **Cinéma, Audiovisuel, EMI**

Collège au cinéma, Ciné radio : le cinéma s'écoute aussi

■ **Univers du livre, lecture, écritures, Bande Dessinée, Théâtre**

La fabrique à BD : de cases en planches, Eloquence : parler de soi et du monde, Paroles en je(u)

■ **Patrimoine, Mémoire, Architecture, Culture scientifique, Arts visuels**

Sur les traces des archéologues commingeois, À la découverte de mon Patrimoine, De la Révolution industrielle à la ville de demain, Créer c'est résister ; Résister c'est créer, Tous l'Autre, L'Abri d'Aurignac à la loupe, Kamishibai : du récit mythologique à l'objet du musée

■ **Arts visuels, Danse, Théâtre, Musique, Univers du livre, lecture, écritures**

La galerie 3.1 – Transmission d'un geste artistique, Parcours arts visuels et performatifs, Parcours de création par la compagnie MMCC, « Obstinées » de la Cie Gasparossa au collège, Découverte artistique à l'espace Roguet, Tournée de l'Orchestre de Chambre de Toulouse, Immersion culture Hip-Hop au collège, Immersion de l'Orchestre de Chambre au collège, Immersion avec la Cie les z'OMNI « Dracula ».

Le Parcours laïque et citoyen (PLC)

Le PLC a été initié par le Conseil départemental en 2016 afin de promouvoir les valeurs de la République et le principe de laïcité auprès des collégiens du département. Il est à destination de près de 2 000 classes, du CM1 à la 3^e.

Le PLC est un panel d'interventions dans lequel les enseignants peuvent librement "piocher", avec pour objectif :

- d'encourager l'appropriation des valeurs de la République et du principe de laïcité,
- de favoriser l'apprentissage de la démocratie et du vivre ensemble,
- de préparer les jeunes à l'exercice de la citoyenneté, d'aiguiser leur esprit critique afin qu'ils deviennent des acteurs responsables, épanouis et ouverts aux autres,
- de faire émerger une conscience citoyenne en créant un sentiment d'appartenance.

Le Parcours laïque et citoyen (PLC) est une offre d'activités financée par le Conseil départemental de la Haute-Garonne à la libre disposition des collèges et destinée à l'ensemble des élèves.

Il peut s'agir d'ateliers dans les classes, de spectacles-débats, de projections, de pièces de théâtre, ou encore de visites au Musée départemental de la Résistance & de la Déportation. Ces actions novatrices interviennent en complément des enseignements inscrits dans les programmes éducatifs pour susciter le débat chez les jeunes.



©Aurélien Ferrera / CDS31





Magazine Haute-Garonne collèges

Ce magazine est imprimé à

20 000 exemplaires

Il est diffusé

3 fois par an dans les collèges publics du département, en accord avec l'Éducation nationale.

Destinée aux élèves et à leurs familles, ce magazine à visée informative propose différentes rubriques : actualités des collèges, présentations des politiques publiques départementales, sujets au service des collèges, point sur les chantiers en cours...

Il est également accessible en ligne sur le site du Conseil départemental et depuis l'espace numérique de travail eCollege31.



Jeunesses

Le Conseil départemental a ouvert un espace de concertation à chaque jeune de 11 à 29 ans, afin de leur permettre de venir sans mandat, échanger, débattre, co-construire les politiques publiques du Conseil départemental ou produire des outils (comme le livret Règles sang tabou, ou la campagne contre les violences conjugales). Nul besoin d'être élu, il suffit pour les jeunes de s'inscrire pour venir participer à des réunions de 2h, organisées au Conseil départemental, en présence des élu.es en charge des jeunesses, et animées grâce à des techniques de participation citoyenne.

Cette instance est agile et peut se déplacer dans les territoires, dans les collèges (sur du temps scolaire ou péri-scolaire) afin que la parole de la jeunesse collégienne soit également entendue, quel que soit son lieu de vie.



Pour participer
[www.haute-garonne.fr/
service/jeunesses-
haut-garonnaises](http://www.haute-garonne.fr/service/jeunesses-haut-garonnaises)





102

collèges publics

.....

69 000

collégiens du public
et du privé

.....

93

établissements possèdent
une cuisine autonome

.....

1300

agents départementaux
travaillent dans les collèges

.....

+7 millions

de repas sont servis par an

RAPPEL DES NUMÉROS UTILES

**Aide à la restauration
scolaire**

05 34 33 14 56

Transports scolaires

05 34 33 17 90

**Transport scolaire adapté
(élèves et étudiants en
situation de handicap)**

05 34 33 17 85

**Maison Départementale
des Adolescents (MDA)**

05 34 46 37 64

Centre de Santé Sexuelle

05 62 13 23 77

Enfance en danger

0 800 31 08 08

ou 119 (National)

**Direction de l'Éducation
du Conseil départemental**

05 34 33 38 69

e-enfance

3018.fr

